

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Département politique d'emploi, de rémunération, développement des compétences et égalité professionnelle Service des concours, des examens professionnels et des projets spécifiques (DHE222).

Examen professionnel pour l'avancement dans le grade de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations ouvert au titre de l'année 2026

Liste d'admissibilité par ordre alphabétique des personnes candidates

Civilité	Nom	Prénom	Direction*
Madame	ACHELLE	Assma	BDT
Monsieur	ALTIVANIK	Frédéric	DRH
Madame	BAUCHEREL	Valérie	DPS
Madame	BEGUE	Marie Chantal	BDT
Madame	BEMBIBRE	Chrystelle	DOT
Madame	BLANVILAIN	Karine	DOT
Monsieur	BOUHAFNA	Ali	BDT
Madame	BOUIR	Halima	BDT
Madame	BRAGA	Elisabeth	DRH
Madame	BROLLES	Elodie	BDT
Madame	CANAVEIRA	Aurore	DPS
Madame	CARRIOT	Christelle	DPS
Madame	CHAZAL	Frédérique	BDT
Madame	CODASSÉ	Joëlle	DPS
Madame	COULOMBEL	Karine	DPS
Madame	DELABRE	Karine	BDT
Madame	DORME	Delphine	DRH
Madame	FRANCOIS	Marlène	COSOG
Madame	FROGER	Katia	DPS
Monsieur	GACHET	Sebastien	DPS
Madame	GARCIA	Olivia	DPS
Madame	GAZENGEL	Laurence	COSOG
Madame	GENTILHOMME	Nathalie	DPS
Madame	GIRARD	Virginie	BDT
Madame	HADRI	Carina-Ann	BDT
Monsieur	IA	Jean-Marc	BDT
Madame	JEAN	Céline	DPS
Madame	KEDDOUCHE	Pauline	DPS
Madame	KOUYATE	Sandra	DPS
Monsieur	LAMOTHE	Guillaume	DPS
Madame	LANCLAS	Katia	DPS
Madame	LIBOUBAN	Sandra	DPS
Madame	LOUISON	Mylène	DPS

Madame	MARSAULT BENAITEAU	Blandine Marie	DPS
Madame	MAURIN	Lindsay	DAJCD
Madame	MENDES	Chantal	DRG
Madame	MEUNIER	Marilyn	BDT
Madame	OUTRE LACLEF	Kizzy	BDT
Madame	POILANE	Amélie	DPS
Madame	ROQUETANIERE	Elodie	BDT
Madame	SALOU	Audrey	DPS
Madame	TARBY	Catherine	BDT
Madame	THIERRY DE VILLE D'AVRAY	Astrid	DPS
Madame	VARENNE	Sabrina	DPS
Madame	VASSOR	Gaëlle	DPS

^{*}Affectation à la date d'inscription à l'examen professionnel

La présente liste est arrêtée à 45 noms.

Paris, le 13 octobre 2025

La présidente du jury,

Ourida SILKHIDER

Rappel important : les personnes candidates admissibles qui n'auraient pas déposé leur dossier RAEP au moment de l'inscription devront le fournir au plus tard le 24 octobre (12H00 – heure de Paris). Aucune relance ne sera réalisée par le service des concours.